



## COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN  
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com  
www.basketloiret.com

### Procès-verbal de la consultation à distance du Comité Directeur du Loiret de basketball du 28 novembre 2020 au 10 décembre 2020

Le 28 novembre 2020, les membres du Comité directeur ont été appelés à se prononcer dans le cadre d'une consultation à distance organisée par le Secrétaire Général du Comité, au sujet de l'adaptation des règlements sportifs à compter de la reprise des championnats.

**Tous les membres du Comité du Loiret ont été consultés.**

Mesdames : Binot A, Chéry B, Lanzeray B, Moreau C, Ros N.

Messieurs : Cassegrain P, Galopin P, Grégoire JJ, Martin F, Marino JM, Masson F, Mfam W, Moreau F, Pais A, Paquet P, Rossignoles JP, Sarr S, Wazekua F.

La question sur un changement possible de structurer les championnats a été soumise par le Secrétaire Général, aux membres du Comité Directeur.

La question était, devons-nous changer le règlement des championnats à cause de la pandémie.

Il a été décidé de garder la structure actuelle en faisant jouer les matches en retard le **06 février 2021** et la reprise pour tout le monde se fera le **13 février 2021**.

Les championnats devront être finis le **20 juin 2021**, pour que le tournoi d'accèsion aux championnats de Ligue puisse se faire le **27 juin 2021**.

Le classement d'une division sera établi dès lors qu'au minimum 50% des rencontres de cette division seront comptabilisés.

Si le nombre de rencontres comptabilisées = 100% : Classement établi selon les règlements en vigueur.

Si le nombre de rencontres comptabilisées est égal ou supérieur à 50% et inférieur à 100% alors le classement sera établi selon les règles du ratio.

Calcul du ratio :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Nb de rencontres comptabilisées = Nb de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, ...)

Nb de rencontres théorique = Nb de rencontres de la phase 1 (ex: 22 si poule de 12 équipes avec matches A/R)

Pour les montées descentes, les règlements initiaux restent en vigueur.

Les réponses par courriel ont été recueillis avant le 10 décembre 2020 dernier délai.

**14 membres se sont exprimés en faveur de la proposition.**

**4 membres ne se sont pas exprimés.**

**L'adaptation des règlements sportifs à la reprise des championnats est approuvée.**

Fait à Saran, le 17/12/2020

M CASSEGRAIN Patrick

Secrétaire Général